

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1713

6 juillet 2012

SOMMAIRE

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.	82200	Partafin S.à r.l.	82216
Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	82203	Peintures BIWERSI S.à.r.l.	82214
Aventura Finance S.A.	82204	Penta Consulting S.à r.l.	82216
AZ Medical	82204	Penta Consulting S.à r.l.	82216
EPCap Ré S.A.	82205	Perseus Immobilien Gesellschaft 1	82216
Even Investments 3 S.à r.l.	82205	Perseus Immobilien Gesellschaft 10	82217
Frenchestate Holding S.A.	82205	Perseus Immobilien Gesellschaft 11	82217
Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF	82200	Perseus Immobilien Gesellschaft 7	82217
Heron Participations S.A.	82218	Perseus Immobilien Gesellschaft 8	82217
Immobilière Rue de Namur S.à r.l.	82206	Perseus Immobilien Gesellschaft 9	82222
Itrosa S.A.	82218	Perseus Real Estate Investment S.à r.l. ...	82222
Jasperus	82206	PHM Holdco 14 S.à r.l.	82222
Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.	82208	Pizzeria - Restaurant Chez Stefano S.à.r.l.	82218
Manwin IP S.à r.l.	82178	Planète Immobilière S.à r.l.	82223
Merban Reinsurance Company No. 1 S.A.	82207	Plan X S.à r.l.	82223
MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial	82207	Plastiche S.A.	82223
New La Rosière S.à r.l.	82210	Poivre Durable Secs	82216
Nido Notting Hill S.à r.l.	82178	Prime Global Investments S.A.	82184
NMC International S.à r.l.	82210	Prince Charles S.à r.l.	82224
Noch Mal Eins A.G.	82210	Radel Participations S.à r.l.	82186
Nord-Cars S.A.	82210	Schering-Plough Luxembourg S.à r.l.	82223
OCSiA S.à r.l.	82212	SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF	82224
Ozone S.A.	82210	Serum Finance Holding S.A.	82224
Ozone S.A.	82211	sinjos s.à r.l.	82197
Ozone S.A.	82211	STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	82205
Palomino S.A.	82215	Stratège S.A.	82215
Paradise Game Ranch S.A.	82215	SWITCH Consult	82211
		Tibergest S.A.	82215
		Utopia S.A.	82207
		Valinvest Holding S.A.	82206
		ZithaKlinik S.A.	82208

Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de BRE/Management 5 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Nido Notting Hill S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068953/26.

(120097764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Manwin IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.286.

STATUTES

In the year two thousand and twelve,

On the fifth June,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard,

THERE APPEARED:

Manwin Licensing International S.à r.l., a private limited liability company incorporated and validly existing under Luxembourg laws, having its registered offices at 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.298,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 31 May 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association of the Company (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may acquire and manage all intellectual property rights (patents, domain names, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The Company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The Company may also contract such loans from third parties.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Manwin IP S.a r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles. It may furthermore be increased or reduced without issue or cancellation of shares.

Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company shall have power to repurchase its own shares subject to the approval by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers. The repurchase of the Company's own shares may only take place if, and to the extent that, further to such repurchase the net assets of the Company would not become lower than the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of these Articles. If the Company proceeds to the repurchase of its own shares, in execution of its obligations under any stock option award agreement, or a similar agreement, which may be entered into by the Company from time to time, the Company may choose to repurchase shares from the beneficiary of such agreement only and shall not be required to offer, at such time, the *pari passu* repurchase of shares held by other shareholders of the Company, unless the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, decides otherwise.

During such time as the Company holds its own shares the voting rights attached thereto shall be suspended.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to the financial situation on December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) upon decision of the shareholders of the Company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out interim dividends before the end of a financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, and showing that sufficient funds/assets are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidator shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company.

The liquidator shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by the Law:

- first, to pay all expenses of liquidation;
- second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by the Law or otherwise;
- third, to the establishment of any reserve that the liquidator may deem necessary (such reserve may be paid over to any custodian or the Company);
- fourth, pro rata to all holders of the shares in the Company in repayment of their share capital and then (after the share capital has been repaid) of any share premium they have paid;
- fifth, to the extent any amounts are still outstanding, pro rata to all holders of the shares in the Company commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December 2012.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash, by the sole shareholder, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder of the company

- 1) Is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration:

- Manwin Holding S.a r.l., a private limited liability company under Luxembourg laws, with registered office at 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.240.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le cinq juin.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zenon Bernard,

A COMPARU:

"Manwin Licensing International S.à r.l.", Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B158.298,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 mai 2012,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, noms de domaine, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La Société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, ainsi que toutes transactions, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Manwin IP S.à r.l. ".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts. Il peut par ailleurs être augmenté ou réduit sans émission ou annulation de parts sociales.

Dans les limites et les conditions fixées par la Loi, la Société pourra racheter ses propres parts sociales sous réserve de l'approbation du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Le rachat des parts sociales propres de la Société ne pourrait avoir lieu que si, et dans la mesure où, suite à un tel rachat, l'actif net de la Société ne deviendrait pas inférieur au montant du capital social, augmenté des réserves que la Loi ou les présents statuts ne permettent pas de distribuer. Si la Société procède au rachat de ses parts sociales propres, en exécution de ses obligations résultant d'une convention d'attribution d'option d'achat (stock option award agreement), ou d'un contrat similaire, qui pourrait être conclu par la Société de temps à autre, la Société pourra choisir de racheter uniquement les parts sociales du bénéficiaire de ce contrat et ne devra pas être contrainte d'offrir, à ce moment, le rachat pari passu des parts sociales détenues par les autres associés de la Société, à moins que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, n'en décide autrement.

Pendant cette période durant laquelle la Société détient ses propres parts sociales, les droits votes qui y sont attachés sont suspendus.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés sur décision des associés de la Société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, faisant apparaître que des fonds/actifs suffisants sont disponible pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Statuts ou de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le liquidateur devra procéder à la vente ordonnée ou liquidation des actifs de la Société.

Le liquidateur devra utiliser et distribuer les produits d'une telle vente ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant, sauf s'il en est autrement requis par la Loi:

- premièrement, pour payer les frais de liquidation;
- deuxièmement, pour payer les créancier de la Société dans l'ordre de priorité prévu par la Loi ou une autre disposition applicable;
- troisièmement, pour l'établissement d'une réserve que le liquidateur pourrait juger nécessaire (cette réserve peut être versée à un dépositaire ou à la Société);
- quatrièmement, pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société en remboursement de leur capital social et ensuite (une fois que le capital social a été remboursé), de la prime d'émission qu'ils ont payé;
- cinquièmement, dans la mesure où des sommes restent à verser, pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société correspondant à leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'associé unique, par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décision de l'associé unique de la société

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Manwin Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 158.240.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est fixé au 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2012. Relation: EAC/2012/7346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €. Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012068323/298.

(120097245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A.", a société anonyme de titrisation, having its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 129.474, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 6, 2007, published in the Mémorial C number 1759 of August 21, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on December 23, 2009, published in the Mémorial C number 533 of March 12, 2010.

The corporate capital amounts to four hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 432,000.-) represented by six thousand and four hundred (6,400) ordinary shares having a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each and eighty thousand (80,000) preferred shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the represented shareholders, the attorney of the represented shareholders as well as the number of shares are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the attorney of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the approved statutory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the A directors of the company, namely Mr. Americo FERREIRA DE AMORIM and Mrs. Cristina RIOS DE AMORIM BAPTISTA, to the B directors of the company, namely Mr. Eric MAGRINI, chairman of the board of directors and managing director, Mr. Xavier SOULARD, managing director and Mr. Philippe TOUSSAINT, managing director, and to the approved statutory auditor of the company, namely the private limited company "Price-waterhouseCoopers", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze

Le vingt avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de "PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A.", une société anonyme de titrisation, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 129.474, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1759 du 21 août 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 533 du 12 mars 2010.

Le capital social s'élève à quatre cent trente-deux mille Euros (EUR 432.000,-) représenté par six mille quatre cents (6.400) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune et quatre-vingt mille (80.000) actions préférentielles d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
 2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B no 153.141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de catégorie A de la société, à savoir Monsieur Americo FERREIRA DE AMORIM et Madame Cristina RIOS DE AMORIM BAPTISTA, aux administrateurs de catégorie B de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration et administrateur délégué, Monsieur Xavier SOULARD, administrateur délégué et Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur délégué, et au réviseur d'entreprises agréé de la société, à savoir la société à responsabilité limitée "PricewaterhouseCoopers", pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012068997/134.

(120097614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Radel Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.278.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg;

There appeared:

Mr. Lucas Quintas RADEL, of Brazilian nationality, born in Salvador, Bahia (Brazil) and residing in Rua Peixoto Gomide, 1140 apt. 21 – Jardins, Sao Paulo, SP – Brazil,

here represented by Mr. Jérôme BELLINI, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal on March 15th, 2012, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "RADEL Participations S.à r.l".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Nevertheless, the Company may acquire any participation in companies located outside Luxembourg that are engaged in activities which would be considered as a regulated activity or that would require to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of two Managers if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing,

transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except when determined by the Laws, the Company's annual statutory accounts, its books and accounts, must not be audited by an independent auditor.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. An annual general meeting of shareholders must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, provided that they represent more than one third (1/3) of the capital, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

- Mr Lucas Quintas RADEL	20,000 shares
Total shares:	20,000 shares

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1300.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

Resolutions of the Sole Shareholder

First resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Lucas Quintas RADEL, born on February 15th, 1963 in Salvador, Bahia (Brazil), residing at Rua Peixoto Gomide, 1140 apt. 21 – Jardins, Sao Paulo, SP – Brazil;
- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

A COMPARU:

Mr. Lucas Quintas RADEL, de nationalité Brésilienne, né à Salvador, Bahia (Brésil) résidant au Rua Peixoto Gomide, 1140 apt. 21 – Jardins, Sao Paulo, SP – Brasil,

ici représenté par Monsieur Jérôme BELLINI, employé privée, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 mars 2012,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "RADEL Participations S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Néanmoins, la Société peut acquérir toute participation dans des sociétés situées dans ou en dehors du Luxembourg qui sont engagées dans des activités qui seraient considérées comme une activité réglementée ou qui exigent d'avoir une autre licence.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000, EUR) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres de Catégorie A un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, l'un d'eux étant nécessairement un Gérant de Catégorie A.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, dix (10) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel

dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque déterminé par les Lois, les comptes annuels de la Société, ses livres et ses comptes, ne doivent pas être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Une assemblée générale annuelle des associés sera tenue au cas où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées, à condition que les associés représentent plus d'un tiers (1/3) du capital, à la majorité simple.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Mr. Lucas Quintas RADEL	20.000 parts
Total parts sociales:	20.000 parts

Le montant de vingt mille euros (20.000,-EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1300.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2012.

Résolutions de l'Associé Unique *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Lucas Quintas RADEL, né le 15 février 1963 à Salvador, Bahia (Brésil), résidant at Rua Peixoto Gomide, 1140 apt. 21 – Jardins, Sao Paulo, SP – Brazil;
- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), resident professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Bellini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. LAC/2012/19441. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068431/599.

(120096666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

sinjos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 92A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.340.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Joseph SINNER, commerçant, né à Luxembourg, le 24 avril 1952, demeurant à L-7540 Rollingen, 92a, rue de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "sinjos s.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations d'apporteur d'affaires et d'intermédiaire commercial sur base de commissions ou rétributions financières.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers, tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La Société a en outre pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Joseph SINNER, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-7540 Rollingen, 92a, rue de Luxembourg.
2. Monsieur Joseph SINNER, commerçant, né à Luxembourg, le 24 avril 1952, demeurant à L-7540 Rollingen, 92a, rue de Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SINNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2012. LAC/2012/26169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068596/136.

(120098423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.164.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV-SIF en date du 3 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Monika BECK
- Monsieur Hubert COTTOGNI
- Monsieur Dominique COURBIN
- Monsieur Chris KNOWLES
- Monsieur Michael NEUMAYR
- Monsieur Olaf ZYMEKA

comme administrateurs de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

2. de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068784/21.

(120098466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.442.

In the year two thousand twelve, on the fifth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 114.442, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on February 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 957 of the 16th of May 2006.

The Meeting is presided by Mr Jürgen Fischer, chartered accountant, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

The Chairman appoints as Secretary Ms Liliana De Feudis, employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer, Mr Klaus Krumnau, jurist, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of UHY Fibetrust sà rl, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, Section B, under the number 35.966, as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to appoint UHY Fibetrust sà rl as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

82202

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Advanced Plastics Technologies Luxembourg S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.442, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 957 du 16 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliana De Feudis, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de UHY Fibetrust sà rl, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.966 en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer UHY Fibetrust sà rl, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, L. DE FEUDIS, K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2012. LAC/2012/26170. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068601/163.

(120098283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012068619/12.

(120098491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Aventura Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.345.

Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1151 du 12 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2012 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

* Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt. Monsieur Jean FABER garde également ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration.

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.

* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour la société AVENTURA FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spéciale n° 1151 du 12 décembre 2001.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012068637/35.

(120098416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

AZ Medical, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.747.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 12 juin 2012

1. Le mandat d'administrateur de la Société de M. Daniel Albert L. Vander Cammen, consultant, né le 27 mars 1951 à Eterbeek, Belgique, résident à B-1640 Rhode Saint Genèse, avenue des Tilleuls 46, a pris fin avec effet immédiat.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016, M. Jörg SCHLAUTMANN, administrateur de société, né le 27 Septembre 1954 à Ulmen, Allemagne, demeurant à Im grossen Garten 2, D-56766 ULMEN, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AZ Medical

Pour United International Management S.A.

Référence de publication: 2012068640/17.

(120098516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Even Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 148.126.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 juin 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- donne décharge aux gérants de la Société, à l'auditeur à la liquidation de la Société et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 6 juin 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Even Investments 3 S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2012068721/22.

(120098483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 108.884.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2012

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PriceWaterHouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Référence de publication: 2012068732/11.

(120098502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

STAMOS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 38.699.

—
Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012069069/11.

(120098237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Frenchestate Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 82.243.

—
Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2012

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et ce, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012068777/14.

(120098443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2012

Résolution:

L'Assemblée prolonge le mandat de l'administrateur Monsieur Georges CLOOS demeurant 13, Avenue Grande Duchesse Charlotte à L-5654 MONDORF LES BAINS, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2012069150/14.

(120098318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.814.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 09 avril 2012

Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur-président du conseil, Monsieur Philippe GILAIN et Madame Martine KAPP, administrateurs, ainsi que de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Changement d'adresse de Monsieur Jos HEMMER, administrateur:

30 Berreggaass
L-5483 Wormeldange

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012068858/17.

(120098500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Immobilière Rue de Namur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 51.139.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2012

Le mandat des Administrateurs suivants a été reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013:

Ann OPSOMER, domiciliée 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles
Olivier PIROTTE, domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles
Michel VIVARIO, domicilié 1, Melin B-5520 Onhaye

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme
Laurence MATHIEU
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2012069196/17.

(120098243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Merban Reinsurance Company No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 61.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068925/10.

(120098666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.382.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 13 juin 2012 à 14:00 heures

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de PATRIMONIUM CONSULTANTS S.à.r.l., RCS B 125.844, de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Javier Valls, demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Pour extrait conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012068941/15.

(120098506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 3 mai 2012 que:

- La société Utopia Management SA n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur
- Ont été reconduits pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013, les mandats des administrateurs suivants:

* Monsieur Christian Kmiolek, administrateur non exécutif

* Monsieur Nico Simon, administrateur exécutif

* Monsieur Christian Cigrang, administrateur non exécutif

* Monsieur Frank van Bellingen, administrateur non exécutif

* Monsieur Michel Jadot, administrateur non exécutif

- Monsieur Joseph Jean Aghina, 2 rue Nic Rollinger, L-2433 Luxembourg a été nommé administrateur pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013

- La société «PricewaterhouseCoopers sàrl» a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2012

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du même jour que Christian Kmiolek a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration et Monsieur Nico Simon comme Administrateur Délégué pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Pour UTOPIA SA

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012069145/29.

(120098429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.364.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 08. Mai 2012

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Schwester Brigitte, geb. Brigitte SCHNEIDERS, Schwester Françoise, geb. Fanny KOEDINGER, Herr Dr. Paul RAUCHS, Herr Dr. Hans Jürgen GOETZKE, Herr Mathias SCHAACK, Herr Claude SAUBER, Herr Dr. Paul DEVAQUET, Herr Gérardus ALBERS werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012.

Das Mandat des Rechnungsprüfers FIDEWA-CLAR wird erneuert und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012.

ZithaKlinik S.A.
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012069169/16.

(120097995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 51.390.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai,
pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement de capital à risque (SICAR) "Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A.", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.390, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 9 septembre 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 750 du 18 avril 2011 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Pascale Finck, employée privée, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Liska, employé privé, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions trois cent mille euros (EUR 43.300.000.-), représenté par quatre cent trente-trois mille (433.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à cinquante-et-un million huit cent mille euros (EUR 51.800.000.-) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de classe 1 nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, contre paiement en espèces.

2. Souscription et libération.

3. Augmentation et renouvellement du capital autorisé jusqu'à soixante-dix millions d'euros (€ 70.000.000.-) – Approbation du rapport spécial du Conseil d'Administration.

4. Modification subséquente de l'article 6, alinéas 1 et 4 des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions trois cent mille euros (EUR 43.300.000.-), représenté par quatre cent trente-trois mille (433.000) actions de classe 1 d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à cinquante-et-un million huit cent mille euros (EUR 51.800.000.-) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de classe 1 nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de classe 1 nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme «Luxempart», ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.846,

ici représentée par Madame Pascale Finck, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange, le 24 mai 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

pour un montant total de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de classe 1 nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé jusqu'à un montant de soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000.-) et de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation du capital social avec faculté de suppression totale ou partielle du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour une nouvelle période de cinq (5) ans à compter de la publication des présentes au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale accepte le rapport spécial établi par le Conseil d'Administration prévu à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Un exemplaire de ce rapport spécial restera annexé au présente pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social. (Alinéa 1).** Le capital social émis de la Société s'élève à EUR 51.800.000 (cinquante-et-un millions huit cent mille euros) représenté par 518.000 (cinq cent dix-huit mille) actions de classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune (les «Actions de Classe 1»).

(alinéa 4) Le capital social autorisé est fixé à soixante-dix millions d'euros (EUR 70.000.000,-). Pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions des Statuts) à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles Actions, de convertir tous titres en Actions ou céder des droits sur ces Actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis et sans nécessairement réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions ou autres titres à émettre.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille euros (EUR 5.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FINCK, M. KAISER, P. LISKA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juin 2012. LAC / 2012 / 25111. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068896/101.

(120098441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Noch Mal Eins A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 78.404.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068956/12.

(120098084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

New La Rosière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.519.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012068951/10.

(120098563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

NMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.609.

—
Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068955/9.

(120097952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Nord-Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.507.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORD-CARS S.A.

Référence de publication: 2012068957/10.

(120098111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Ozone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.991.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068968/10.

(120098407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Ozone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068969/10.

(120098415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Ozone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068970/10.

(120098421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

SWITCH Consult, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 169.326.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Protokoll über die Gesellschafterversammlung der MRK Management Consultants GmbH

Unter Verzicht auf Form- und Fristenfordernisse fand im Umlaufverfahren eine außerordentliche Gesellschafterversammlung statt.

Tagesordnungspunkte:

1. Gründung einer Zweigniederlassung in Luxemburg

zu 1) Die Gesellschafter beschließen einstimmig eine Niederlassung der MRK Management Consultants GmbH, eingetragen im Handelsregister München Blatt 168921, zu eröffnen.

- Der Name der Niederlassung lautet SWITCH Consult
- Die Adresse lautet: 9, avenue des hauts-fourneaux, 4362 Esch sur Alzette
- Gegenstand der Gesellschaft ist

„Unternehmensberatung, insbesondere Beratung des Managements. Darüber hinaus Forschung und Entwicklung von innovativen Konzepten und Technologien sowie Umsetzungsbegleitung und Schulung bei der nachhaltigen Einführung solcher Produkte und Technologien einschließlich der dadurch notwendigen Beratung in Fragen der Strategie, Organisation und Prozesse.“

- unter der Leitung und Vertretung der Geschäftsführerin Frau Dr. Imke Germann, Rolandstr. 7, 70469 Stuttgart, geb. 11.11.1974

ebenfalls Geschäftsführerin der Gesellschaft

München, den 23.05.2012.

Für die Gesellschafter

Dr. Imke Germann / Erika Hartmann / Iris Will

Référence de publication: 2012069862/29.

(120098398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

In the year two thousand and twelve, on thirteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, a private company limited by shares, organised under the laws of Cyprus, with registered office at Michail Georgiou, 70, Athienou, P.C. 7600, Larnaca, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under the number HE 252853 ("Farsonex"),

duly here represented by Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Farsonex, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of OCSiAI S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg number B 167533, incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed received by Maître Jean SECKLER, the undersigned notary, on 6 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1057 dated 25 April 2012 (the "Company"). The articles of association have not been amended since the Company's incorporation.

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of USD 63,330.- (sixty three thousand three hundred thirty US dollars) so as to bring it from its current amount of USD 20,000.- (twenty thousand US dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one US dollar) each, to the amount of USD 83,330.- (eighty three thousand three hundred thirty US dollars) by the issuance of an aggregate number of 63,330.- (sixty three thousand three hundred thirty) new shares, having a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each, together with a global share premium amounting to USD 49,916,670 (forty nine million nine hundred sixteen thousand six hundred seventy US dollars).

Subscription - Payment

There now appears Maître Juliette FEITLER, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the Sole Shareholder, who declares with regards to the contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company of 50,000.- (fifty thousand) units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) representing 100 % of the corporate capital of MCD Technologies S.à r.l. (a company registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 157918, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich) (the "Units"):

(i) to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for 63,330.- (sixty three thousand three hundred thirty) new shares to be issued by the Company and to make payment in full for such new shares;

(ii) to pay a share premium of a total amount of USD 49,916,670 (forty nine million nine hundred sixteen thousand six hundred seventy US dollars) together representing an aggregate amount of USD 49,980,000 (forty nine million nine hundred eighty thousand US dollars)

Proof of the existence and value of the Units were provided to the notary. According to a valuation report issued by the board of directors of the Company on the 13th June 2012, the value of the Units contributed to the Company, by virtue of the present deed amounts to USD 49,980,000 (forty nine million nine hundred eighty thousand US dollars).

The conclusions of the valuation report are as follows:

"Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution of the Units of USD 49,980,000 (forty nine million nine hundred eighty thousand US dollars) does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart."

Thereupon, the above detailed subscription and payment are accepted and the 63,330.- (sixty three thousand three hundred thirty) new shares of the Company are allotted to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The corporate capital is set at USD 83,330.- (eighty three thousand three hundred thirty US dollars) represented by 83,330.- (eighty three thousand three hundred thirty) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to any director of the Company to update the Company's shares register.

Forth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of Directors of the Company at seven (7) and to appoint as an additional Category A Director for an unlimited duration of time, Mr. Simon Woodville BAKER, born in Elgin (Ireland), on December 26, 1955, residing at L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,800.-.

For the purpose of registration the contribution is valued at EUR 40,013,100.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, the said appearing persons signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi chypriote, ayant son siège social à Michail Georgiu, 70, Athienou, C.P. 7600, Larnaca, Chypre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro HE 252853 («Farsonex»),

ici dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Farsonex, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique Associé Unique») d'OCsiAl S.à r.l., ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167533, constituée selon la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, le notaire instrumentant, le 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1057 en date du 25 avril 2012 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 63.330.- (soixante-trois mille trois cent trente US dollars) en vue de le porter de son montant actuel de USD 20.000.- (vingt mille US dollars) divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, au montant de USD 83.330.- (quatre-vingt-trois mille trois cent trente US dollars) par l'émission de 63.330 (soixante-trois mille trois cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, assorties une prime d'émission d'un montant de USD 49.916.670,- (quarante-neuf millions neuf cent seize mille six cent soixante-dix US dollars).

Souscription - Paiement

Comparet alors Maître Juliette FEITLER, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, qui déclare eu égard à l'apport en nature par l'Associé Unique à la Société de 50.000,- (cinquante mille) parts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune représentant 100% du capital social de MCD Technologies S.à r.l. (une société

immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 157918, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich) (les «Parts»).

(i) souscrire au nom et pour le compte de l'Associé unique aux 63.330,- (soixante-trois mille trois cent trente) nouvelles parts sociales de la Société et de payer et libérer intégralement ces nouvelles parts,

(ii) payer à titre de prime d'émission un montant de USD 49.916.670,- (quarante-neuf millions neuf cent seize mille six cent soixante-dix US dollars)

représentant ensemble un montant total de USD 49.980.000,- (quarante-neuf millions neuf quatre-vingt mille US dollars)

La preuve de l'existence et de la valeur des parts a été fournie au notaire. Conformément au rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance de la Société en date du 13 juin 2012, la valeur des parts apportées à la Société, en vertu du présent acte s'élève à USD 49.980.000,- (quarante-neuf millions neuf quatre-vingt mille US dollars).

Les conclusions du rapport d'évaluation sont les suivantes:

"Sur la base des procédures de vérifications appliquées comme décrit ci-dessus, rien ne nous permet d'indiquer que les parts d'un montant de USD 49.980.000,- apportée ne correspondent pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales devant être émises en contrepartie."

Par conséquent, la souscription et les paiements détaillés ci-dessus sont acceptés et les 63.330 (soixante-trois mille trois cent trente) nouvelles parts sociales de la Société sont allouées à l'Associé Unique.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de la façon suivante:

" **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société s'élève à USD 83.330,- (quatre-vingt-trois mille trois cent trente US dollars) représenté par 83.330 (quatre-vingt-trois mille trois cent trente US dollars) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner un pouvoir individuel à tout gérant de la Société pour procéder à la mise à jour du registre des parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de porter le nombre de gérants de la Société à sept (7) et de nommer en qualité de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée, Monsieur Simon Woodville BAKER, né à Elgin (Irlande), le 26 décembre 1955, demeurant à L-7303 Steinsel, 25, rue des Hêtres, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 6.800,- EUR.

Pour des besoins d'enregistrement l'apport a été évalué à 40.013.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne présente, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Juliette FEITLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Référence de publication: 2012068963/152.

(120098281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Peintures BIWERSI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 44.019.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012068972/12.

(120098277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2012068976/12.

(120097864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2012

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat des administrateurs

- Daniel Lefèvre, ingénieur, demeurant à 67B, Route de Remich L-5650 Mondorf-les-Bains
 - Cedric Sheridan, administrateur de sociétés, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange.
 - Gérard Tegeler, administrateur de sociétés, demeurant à 3C, rue Fichermont B-1380 Lasne
- et du commissaire aux comptes

- Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à 13, rue de Pettange L-3378 Livange

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012069073/18.

(120098187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Paradise Game Ranch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 110.415.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012068979/12.

(120098819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Tibergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.274.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:
Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE
COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet
et le mandat de Commissaire aux Comptes de:
FIDUCIAIRE HRT

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
J WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2012069130/19.

(120098202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Partafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.608.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068980/9.

(120097953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 92.846.

Les comptes consolidés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068982/9.

(120098437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.846.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068983/9.

(120098438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068984/10.

(120097912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Poivre Durable Secs, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.626.

Veillez noter que, suite au changement de dénomination sociale intervenu en date du 16 Septembre 2010, Poivre Real Estate GP S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 135476 avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, un des associés de la Société, agit également en qualité d'associé gérant commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Durable S.e.c.s.
Représenté par Poivre Real Estate GP S.à r.l.
Représenté par Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2012069205/17.

(120098165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068985/10.

(120097909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068986/10.

(120097910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068987/10.

(120097906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068988/10.

(120097907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Itrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 56.222.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012:

L'assemblée accepte la démission de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celle de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de leur fonction d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012069199/14.

(120098168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pizzeria - Restaurant Chez Stefano S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.913.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068992/9.

(120098550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Heron Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 169.317.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HERON HOLDING S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, en date du 11 juin 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169230, dûment représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.**

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «HERON PARTICIPATIONS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 juin 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par videoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivants

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
HERON HOLDING S.A.	1.000.000	1.000.000	10 000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de un millions d'Euros (1.000.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 2.300,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée dûment représentée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires aux comptes à un.

1) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Daniel ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.

2.- Monsieur Jonathan ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.

3.- Monsieur Jérémy ABITTAN, employé privé, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.

4- Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

5.- Monsieur Manuel BORDIGNON employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

6.- Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

5) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068822/222.

(120097738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068989/10.

(120097908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068990/10.

(120097911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

PHM Holdco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.485.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mai 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012068991/13.

(120098182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Schering-Plough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.604.

Le bilan modifié de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31 décembre 2007, enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 3 décembre 2010 sous la référence L100185044.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012069039/15.

(120098290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Plan X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068993/9.

(120098514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Planète Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 146.749.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLANETE IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2012068994/10.

(120097996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64406 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068995/10.

(120098201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Serum Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.556.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2012

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jim PENNING, de Monsieur Philippe PENNING, ainsi que de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, tous trois administrateurs de la société, est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, dont le mandat n'a pas été reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012069053/25.

(120098484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.094.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012068998/12.

(120098494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 162.452.

—
Les comptes annuels sociaux de SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF, arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 07 juin 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2012069759/14.

(120099352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.
